

**REGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPETITIONS  
DU GRAND EST 2019/2020**

**SOMMAIRE**

	PAGES
PRENATIONALE MASCULINS	2
N3 FT ACCESSION N2F	4
CHAMPIONNAT ELITE 2 <sup>ème</sup> PHASE MOINS DE 18 ANS ET MOINS DE 15 ANS MASCULINS	6
QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France DES MOINS DE 18 ANS MASCULINS 2020/2021	8
QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France DES MOINS DE 17 ANS FEMININES 2020/2021	13
FINALITES DU GRAND EST	15

## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT DU GRAND EST + de 16 ans MASCULINS

#### DIVISION PRENATIONALE

##### 1. FORMULE DE L'EPREUVE

Les clubs sont regroupés dans une poule unique de 12 équipes composée de 4 équipes de chaque bassin, celles issues du championnat de Prénationale de la saison 2018/2019 (aucune équipe n'a été reléguée du championnat de France de N3M).

##### Article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHandball : les joueurs du pôle espoirs :

*Les joueurs de 16 ans, inscrits par la DTN sur les listes des pôles Espoirs, sont autorisés à évoluer en compétitions nationales et de plus haut niveau territorial (**Prénationale**) «plus de 16 ans ». Les joueurs inscrits en pôle Espoirs et d'un âge non visé ci-dessus ne peuvent évoluer que dans leurs catégories d'âge.*

##### 2. TITRE DE CHAMPION

Le club classé premier est déclaré : "CHAMPION DU GRAND EST PRENATIONALE" et accède automatiquement en division Nationale 3.

##### 3. MODALITES D'ACCESSION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA N3M

Les équipes classées aux 3 premières places du classement accèdent en N3M à la fin de la présente saison.

Les équipes classées aux 3 premières places ne peuvent refuser la montée en championnat de France sous peine d'application de l'article 110 du règlement fédéral.

L'application de cette règle ne concernera pas les équipes classées au-delà de la 3<sup>ème</sup> place dans le cas où il leur sera proposé une accession et qu'elles refuseraient l'accession.

S'agissant d'une équipe réserve qui ne peut accéder en Nationale 3, l'équipe suivante au classement accède à la Nationale 3.

##### Dispositions pour l'accession d'une équipe réserve en Nationale 3

L'équipe première doit disputer le championnat de LNH, PROD2, N1 ou N2.

**L'équipe réserve ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs de plus de 22 ans (article 108.2.5 du règlement fédéral).**

Sanction sportive : pas d'accession possible si une seule des feuilles de match issue uniquement de ce championnat de Prénationale présente plus de 4 joueurs de plus de 22 ans.

Les résultats de la ou des rencontres disputée(s) avec plus de 4 joueurs de plus de 22 ans resteront cependant acquis (pas de perte de match par pénalité dans ce cas précis).

##### 4. RELEGATION EN EXCELLENCE

Les clubs classés aux trois dernières places sont relégués en Excellence de leur bassin respectif pour la saison suivante.

L'équipe classée à la 10<sup>ème</sup> place pourra être repêchée.

Les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en division Excellence de leur bassin sans possibilité de repêchage.

Des descentes supplémentaires auront lieu s'il y a plus de trois descentes de la N3M.

Disposition particulière: 2 équipes minimum d'un bassin participeront toujours à la Prénationale.

Pour respecter l'application de cette disposition, les équipes des autres bassins seront reléguées dans l'ordre respectif de leur classement.

#### 5. ACCESSIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES A LA FIN DE LA SAISON 2019/2020

Dans le cas d'une possibilité d'accession(s) supplémentaire(s) il sera fait appel aux équipes des poules d'Excellence des trois bassins. Ces accessions supplémentaires seront effectuées après le repêchage de l'équipe classée à la 10<sup>ème</sup> place (voir § 4).

Détermination des accessions supplémentaires des équipes : suivant l'article 3.3.5 du règlement général des compétitions du Grand Est.

**REGLEMENT PARTICULIER**  
**CHAMPIONNAT DU GRAND EST**  
**NATIONALE 3 TERRITORIALE FEMININES : ACCESSION EN N2F**

**1. QUALIFICATION ET OBLIGATIONS**

**Article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHandball : les joueuses du pôle espoirs en site d'accession :**

*Les joueuses de 15 ans, inscrites par la DTN sur les listes des pôles Espoirs en site d'Accession, sont autorisées à évoluer en compétitions nationales et de plus haut niveau territorial (N3 FT et Prénationale) «plus de 16 ans».*

*Cette autorisation est maintenue la saison suivante pour les joueuses qui ne seront pas inscrites sur les listes des pôles Espoirs en site d'Excellence.*

**Article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHandball : joueuses en site d'excellence :**

*Elles ne seront pas autorisées à participer aux compétitions régionales ou territoriales, ni aux compétitions nationales « moins de 18 ans ».*

Les équipes réserves qui ne peuvent accéder à la N2F (cas de l'équipe première en N2F et qui n'accèdera pas en N1F en fin de saison) ne sont autorisées à participer à ce championnat de N3FT accession à la N2F qu'à la condition d'avoir respecté lors de la 1<sup>ère</sup> phase l'article 108.2.5 du règlement fédéral « L'équipe réserve ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs de plus de 22 ans. »

**2. FORMULE DE L'EPREUVE**

Les clubs participants sont regroupés dans une poule de 6 équipes (2 équipes par bassin) en matchs aller/retour sur 8 journées car les matchs de la première phase sont comptabilisés.

Ce sont les 2 équipes qualifiées lors de la compétition de la division N3FT de la 1<sup>ère</sup> phase de chaque bassin.

**3. TITRE DE CHAMPION**

Le club classé premier est déclaré : " CHAMPION DU GRAND EST DE LA NATIONALE 3 FEMININES TERRITORIALE" qui est une compétition régionale et non nationale.

Précision : l'équipe vainqueur de la coupe de France régionale féminine est qualifiée pour la finale contre le 3<sup>ème</sup> des finales ultramarines.

**4. ACCESSION EN NATIONALE 2 FEDERALE**

Les équipes classées aux 3 premières places du classement accèdent en N2F à la fin de la présente saison.

Les équipes classées aux 3 premières places ne peuvent refuser la montée en championnat de France sous peine d'application de l'article 110 du règlement fédéral.

L'application de cette règle ne concernera pas les équipes classées au-delà de la 3<sup>ème</sup> place dans le cas où il leur sera proposé une accession et qu'elles refuseraient l'accession. S'agissant d'une équipe réserve qui ne peut accéder à la Nationale 2, l'équipe suivante au classement accède à la Nationale 2.

#### Dispositions pour l'accession d'une équipe réserve en Nationale 2F

L'équipe première doit disputer le championnat de LFH, D2F ou N1.

**L'équipe réserve ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs de plus de 22 ans (article 108.2.5 du règlement fédéral).**

Sanction sportive : pas d'accession possible si une seule des feuilles de match issue uniquement de ce championnat de N3FT accession N2F présente plus de 4 joueurs de plus de 22 ans.

Les résultats de la ou des rencontres disputée(s) avec plus de 4 joueurs de plus de 22 ans resteront cependant acquis (pas de perte de match par pénalité dans ce cas précis).

#### 5. RELEGATION EN FIN DE SAISON

Les 3 équipes qui ne sont pas retenues pour l'accession en N2F participeront à la première phase de la N3FT de leur bassin respectif de la prochaine saison.

## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT ELITE GRAND EST 2<sup>ème</sup> phase DES MOINS DE 18 ANS ET MOINS DE 15 ANS MASCULINS

#### POUR LA QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France DES MOINS DE 18 ANS

##### 1. PARTICIPATION

Les équipes réserves des équipes de championnat de France - 18 ans ne peuvent participer :

- au championnat « Elite » 1<sup>ère</sup> phase qu'en cas de vacance d'une place,
- au championnat des moins de 18 ans « Elite » de la 2<sup>ème</sup> phase.

Respect du cahier des charges :

- une équipe de moins de 18 ans
- une équipe de moins de 15 ans
- une équipe de moins de 13 ans

##### 36.2.5 Les joueurs de 14 ans

*Les joueurs de 14 ans, inscrits par la DTN sur les listes des pôles Espoirs, sont autorisés à évoluer en compétitions nationales et territoriales « moins de 18 ans ».*

##### 2. ENGAGEMENTS AU CHAMPIONNAT « ELITE » 2<sup>ème</sup> PHASE

Le championnat moins de 18 ans « Elite » (1<sup>ère</sup> phase) qualifie 2 équipes du bassin Alsace et les 2 premières équipes de chaque poule du bassin CHARDLOR pour la deuxième phase « Elite Grand Est ».

Le championnat moins de 15 ans « Elite » (1<sup>ère</sup> phase) qualifie 2 équipes du bassin Alsace et les 2 premières équipes de chaque poule du bassin CHARDLOR pour la deuxième phase « Elite Grand Est ».

La participation des 2 premières équipes au classement de la 1<sup>ère</sup> phase à la 2<sup>ème</sup> phase Elite Grand Est et moins de 15 ans est obligatoire).

Si une équipe refuse de participer à la deuxième phase Elite, alors le club ne pourra pas engager d'équipes en Championnat régional Elite moins de 18 ans **et** moins de 15 ans, la saison suivante.

Les équipes réserves de championnat de France qui auraient été acceptées en première phase en raison de vacance de place, ne peuvent pas accéder à la deuxième phase Elite. Si nécessaire, les équipes seront alors recherchées dans la suite du classement.

##### 3. FORMULE DE L'EPREUVE

Championnat de moins de 18 ans et moins de 15 ans :

Il s'agit d'un championnat à 6 équipes en matchs aller/retour sur 10 journées.

L'équipe classée à la première place est déclarée championne du Grand Est.

#### 4. ACCES A LA QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France DES MOINS DE 18 ANS

Le championnat moins de 18 ans « Elite » 2ème phase donne accès à 3 équipes pour les qualifications aux championnats de France des moins de 18 ans (ces qualifications concerneront des joueurs de moins de 17 ans).

Le championnat moins de 15 ans « Elite » 2ème phase donne accès à 3 équipes pour les qualifications aux championnats de France des moins de 18 ans (ces qualifications concerneront des joueurs de moins de 17 ans).

Les 3 équipes qui seront qualifiées pour participer à la qualification au championnat de France peuvent refuser de participer à cette compétition.

Si nécessaire, les équipes seront alors recherchées dans la suite du classement pour la constitution des phases de qualification au championnat de France Moins de 18 ans.

##### Championnat Elite des moins de 15 ans :

- un club qui aura placé une équipe dans les 48 équipes du championnat de France (challenge Falcony)
- un club qui aura une équipe qui terminera à la première place d'une des 8 poules Excellence du championnat de France

donc qui se sera maintenue au championnat de France des moins de 18 ans 2020/2021 ne sera pas autorisé à participer à la qualification de fin de saison.

Si un club acquiert la possibilité de participer plusieurs fois aux qualifications (relégué du championnat de France des moins de 18 ans, qualifié en moins de 15 ans Elite et/ou qualifié en moins de 18 ans Elite) il ne pourra engager qu'une seule équipe en tournoi de qualification.

Il devra donc faire connaître son choix avant le début des tournois.

La suite de la compétition concernera les années d'âge 16 ans, 15 ans et 14 ans.

## **QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France MASCULINS DES MOINS DE 18 ANS**

### **1. QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE France 2020/2021**

Les 48 équipes classées dans le niveau haut et les 8 premiers du challenge de France 2019/2020 conservent leur place pour la saison 2020/2021 au championnat de France des moins de 18 ans.

#### **Nota (rappels) :**

##### **a) Cas d'une qualification supplémentaire pour le Grand Est :**

Le nombre d'équipes par ligue est limité à 11 pour permettre un meilleur maillage du territoire.

La ligue du Grand Est pourrait avoir dans ce cas une place supplémentaire.

Sera alors qualifiée l'équipe qui a perdu la rencontre de la confrontation finale, il ne sera peut-être pas nécessaire de la jouer suivant que la COC/FFHB aura attribué ou non les places supplémentaires au moment de la confrontation finale.

##### **b) Cas d'une qualification supplémentaire suite au désengagement d'une équipe**

Si un club ayant conservé sa place pour la saison suivante en championnat de France par son classement durant la saison en cours, décide de se désengager, alors la place d'ayant-droit reste acquise à la ligue du Grand Est.

Sera alors qualifiée l'équipe qui a perdu la rencontre de la confrontation finale, il ne sera peut-être pas nécessaire de la jouer suivant que la COC/FFHB aura attribué ou non les places supplémentaires au moment de la confrontation finale.

##### **c) Cas de 2 places qualificatives supplémentaires**

Exemple : cumul des cas a) et b)

Dans ce cas, les modalités de désignation de l'ayant-droit supplémentaire du Grand Est seront définies en fonction de l'état d'avancement de la compétition qualificative.

La qualification de l'équipe issue de la filière Elite sera privilégiée.

C'est une compétition des moins de 17 ans : concerne les joueurs nés en 2003 - 2004 - 2005 y compris les joueurs des pôles.

### **2. PARTICIPATION**

2 filières qui aboutiront à la seule équipe qualifiées pour le Grand Est :

- les équipes des clubs relégués du championnat de France des moins de 18 ans 2019/2020 et qui postuleront pour cette compétition,
- les équipes des clubs sélectionnées au travers des championnats régionaux Elite moins de 18 ans (3 équipes) et moins de 15 ans (3 équipes).

**Rappel :** si un club acquiert la possibilité de participer plusieurs fois aux qualifications (relégué du championnat de France des moins de 18 ans, qualifié en moins de 15 ans Elite et/ou qualifié en moins de 18 ans Elite) il ne pourra engager qu'une seule équipe en tournoi de qualification.

Il devra donc faire connaître son choix avant le 12 avril 2020, soit, avant le début de la phase qualificative afin de permettre à la COC de finaliser la formule de qualification.

Cahier des charges : respect obligatoire pour participer aux qualifications (vérification à la date du 30 avril 2020)

- Trois équipes de jeunes
  - une équipe de moins de 18 ans
  - une équipe de moins de 15 ans
  - une équipe de moins de 13 ans
- Un entraîneur régional qui figurera au moins 10 fois sur les fdme au cours de la saison, de l'équipe « jeunes » du club qui postulera pour la phase de qualification (moins de 18 ans championnat de France reléguée, moins de 18 ans Elite, moins de 15 ans Elite).
- Assurer au moins 3 créneaux d'entraînements par semaine (pour l'année du championnat de France : en cas de non-respect constaté : interdiction de participer aux qualifications en fin de saison, si relégation).

### 3. FORMULE DE L'EPREUVE

Une seule équipe sera qualifiée pour le championnat de France des moins de 18 ans de la saison 2020/2021.

La qualification se joue sur plusieurs week-ends en fonction des dates disponibles et du nombre d'équipes qualifiées.

Les week-ends retenus au calendrier général sont :

- 17 mai être attentif aux équipes qualifiées à la poule finale du Challenge de France
- 24 mai
- 31 mai être attentif à l'équipe qualifiée à la finale du Challenge de France
- 07 juin
- 14 juin
- 21 juin

Si cela se présente les équipes qualifiées pour les finales régionales de coupes d'ALSACE (we du 31 mai 2020) devront jouer en priorité la rencontre de qualification au championnat de France.

#### Equipes reléguées du championnat de France des moins de 18 ans

Une place qualificative pour rencontrer l'équipe qualifiée sur la phase des moins de 18 ans et des moins de 15 ans sur un match aller/retour, les we du 14 juin et 21 juin 2020.

La formule sera mise sur pied en fonction :

- du nombre total d'équipes reléguées et qui postuleront,
- les we des 17, 24, 31 mai, et celui du 07 juin 2020 seront utilisés
- du nombre d'équipes par bassin,
- voire d'autres cas possibles et non répertoriés à ce jour.

Les équipes intéressées devront poser leur candidature avant le 14 avril 2020 afin de permettre à la COC de finaliser la formule de qualification.

## Equipes issues de la filière moins de 18 ans et des moins de 15 ans

Une place qualificative pour rencontrer l'équipe qualifiée sur la phase des équipes reléguées du championnat de France des moins de 18 ans sur un match aller/retour ou sur une seule rencontre.

Trois équipes qualifiées issues du championnat Elite de la 2<sup>ème</sup> phase

Moins de 18 ans	Moins de 15 ans
A1	B1
A2	B2
A3	B3

Les week-ends retenus au calendrier général sont :

- o 17 mai
- o 24 mai
- o 31 mai
- o 07 juin
- o 14 juin
- o 21 juin

### We du 17 mai : 2 tournois organisés chez A1 et B1

Tournoi 1 : A1 - B3 - A2

Tournoi 2 : B1 - A3 - B2

Les 2 premiers des tournois sont qualifiés.

### WE du 24 mai : 2 matchs secs

A domicile le vainqueur du tournoi 1 contre le 2<sup>ème</sup> du tournoi 2

A domicile le vainqueur tournoi 2 contre le 2<sup>ème</sup> du tournoi 1

Les 2 vainqueurs qualifiés pour la place qualificative.

Ils se rencontreront en match aller/retour.

### WE du 31 mai et 07 juin : match aller/retour des 2 vainqueurs ci-dessus.

Un tirage au sort désignera le recevant du match retour.

### WE du 14 juin et 21 juin : match aller/retour contre le vainqueur des rétrogradés du championnat de France des moins de 18 ans 2019/2020

Le match retour se jouera chez l'équipe issue de la filière moins de 18 ans et des moins de 15 ans.

## 4. LES DISPOSITIONS EN CAS DE PLACES SUPPLEMENTAIRES

### Cas pour 1 place supplémentaire :

Dernier match :

Si équipe reléguée vainqueur : équipe 18/15 qualifiées

Si équipe 18/15 vainqueur : équipe reléguée qualifiée

### Cas pour 2 places supplémentaires :

Les 2 équipes finalistes sont qualifiées.

La 2<sup>ème</sup> place supplémentaire est attribuée à l'équipe 18/15 qui perdu sa qualification pour la finale contre l'équipe reléguée.

Cas improbable de 3 places supplémentaires :

La place supplémentaire est attribuée à l'équipe reléguée qui a perdu sa qualification pour la finale contre l'équipe 18/15.

**5. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Concernant la qualification des équipes des clubs sélectionnées au travers des championnats régionaux Elite moins de 18 ans (3 équipes) et moins de 15 ans (3 équipes). Les équipes seront recherchées jusqu'à la 6<sup>ème</sup> place de chaque filière.

Dans le cas où la formule ci-dessous ne pourrait être utilisée parce qu'il n'y aurait pas 3 équipes dans chaque filière la COC se verra obliger de mettre une autre formule de qualification sur pied en fonction du nombre d'équipes qui postulerons.

« Trois équipes qualifiées issues du championnat Elite de la 2<sup>ème</sup> phase »

Moins de 18 ans	Moins de 15 ans
A1	B1
A2	B2
A3	B3

## **QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT De France FEMININES DES MOINS DE 17 ANS**

### **1. QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT de France 2020/2021**

Les 48 équipes classées dans le niveau haut de la seconde phase et les 8 meilleures équipes premières des poules du niveau bas 2019/2020 conservent leur place pour la saison 2020/2021 au championnat de France des moins de 18 ans.

Nota (rappels) :

#### a) Cas d'une qualification supplémentaire pour le Grand Est :

Le nombre d'équipes par ligue est limité à 11 pour permettre un meilleur maillage du territoire.

La ligue du Grand Est pourrait avoir dans ce cas une place supplémentaire.

Sera alors qualifiée l'équipe qui a perdu la rencontre de la confrontation finale, il ne sera peut-être pas nécessaire de la jouer suivant que la COC/FFHB aura attribué ou non les places supplémentaires au moment de la confrontation finale.

#### b) Cas d'une qualification supplémentaire suite au désengagement d'une équipe

Si un club ayant conservé sa place pour la saison suivante en championnat de France par son classement durant la saison en cours, décide de se désengager, alors la place d'ayant-droit reste acquise à la ligue du Grand Est.

Sera alors qualifiée l'équipe qui a perdu la rencontre de la confrontation finale, il ne sera peut-être pas nécessaire de la jouer suivant que la COC/FFHB aura attribué ou non les places supplémentaires au moment de la confrontation finale.

#### c) Cas de 2 places qualificatives supplémentaires

Exemple : cumul des cas a) et b)

Dans ce cas, les modalités de désignation de l'ayant-droit supplémentaire du Grand Est seront définies en fonction de l'état d'avancement de la compétition qualificative.

La qualification de l'équipe issue de la filière Elite sera privilégiée.

C'est une compétition des moins de 16 ans : concerne les joueurs nés en 2004 - 2005 et 2006.

### **2. PARTICIPATION**

2 filières qui aboutiront à la seule équipe qualifiées pour le Grand Est :

- les équipes des clubs relégués du championnat de France des moins de 18 ans 2019/2020 : celles qui ont perdu leur place, et, celles qui seront rétrogradés par ETR/COC,
- les équipes des clubs sélectionnées au travers des championnats régionaux Elite moins de 16 ans CHARDLOR et moins de 15 ans du bassin Alsace.

Rappel : si un club acquiert la possibilité de participer plusieurs fois aux qualifications (relégué du championnat de France des moins de 18 ans, qualifié en moins de 16 ans Elite CHARDLOR et qualifié en moins de 15 ans bassin Alsace) il ne pourra engager qu'une seule équipe en tournoi de qualification.

Il devra donc faire connaître son choix avant le 12 avril 2020 soit avant le début de la phase qualificative afin de permettre à la COC de finaliser la formule de qualification.

Cahier des charges : respect obligatoire pour participer aux qualifications (vérification à la date du 30 avril 2020)

- Deux équipes de jeunes dans les catégories « moins de 16 ans » à « moins de 13 ans », soit :
  - une équipe de « moins de 16 ans » ou une équipe « moins de 15 ans »
  - une équipe de « moins de 13 ans »
- Au moins 45 licenciés pour les années d'âge 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008
- Un entraîneur régional qui figurera au moins 10 fois sur les fdme au cours de la saison, de l'équipe « jeunes » du club qui postulera pour la phase de qualification (moins de 18 ans championnat de France reléguée, moins de 16 ans Elite bassin CHARDLOR, moins de 15 ans bassin Alsace).

### 3. FORMULE DE L'EPREUVE

Une seule équipe sera qualifiée pour le championnat de France des moins de 17 ans de la saison 2020/2021.

La qualification se jouera sur plusieurs week-ends en fonction des dates disponibles et du nombre d'équipes qualifiées.

Les week-ends retenus au calendrier général sont :

- 17 mai
- 24 mai être attentif aux équipes qualifiées à la poule finale du CdF (challenge)
- 31 mai
- 07 juin être attentif à l'équipe qualifiée à la finale du CdF (challenge)
- 14 juin
- 21 juin

Si cela se présente les équipes qualifiées pour les finales régionales de coupes (we du 31 mai 2020) devront jouer en priorité la rencontre de qualification au championnat de France.

#### Equipes reléguées du championnat de France des moins de 18 ans

Une place qualificative pour rencontrer l'équipe qualifiée sur la phase des moins de 16 ans CHARDLOR et des moins de 15 ans du bassin Alsace sur un match aller/retour, les we du 14 juin et 21 juin 2020.

La formule sera mise sur pied en fonction :

- du nombre total d'équipes reléguées qui postuleront, et celles qui ne seront pas sélectionnées par ETR/COC,
- les we des 17, 24, 31 mai, et celui du 07 juin 2020 seront utilisés
- du nombre d'équipes par bassin,
- voire d'autres cas possibles et non répertoriés à ce jour.

Les équipes intéressées devront poser leur candidature avant le 14 avril 2020 afin de permettre à la COC de finaliser la formule de qualification.

Equipes issues de la filière moins de 16 ans bassin CHARDLOR et des moins de 15 ans bassin Alsace

Une place qualificative pour rencontrer l'équipe qualifiée sur la phase des équipes reléguées du championnat de France des moins de 18 ans en match aller/retour ou sur une seule rencontre.

CHARDLOR : championnat des moins de 16 ans

1<sup>ère</sup> phase : 3 poules de 6 équipes : 10 matchs aller/retour, puis

2<sup>ème</sup> phase : une poule 6 équipes de niveau haut : 4 équipes qualifiées sur 6 équipes

Alsace : championnat des moins de 15 ans : 11 équipes et 2 équipes qualifiées

Moins de 16 ans CHARDLOR	Moins de 15 ans bassin Alsace
A1	B1
A2	B2
A3	
A4	

Les week-ends retenus au calendrier général sont :

- 17 mai
- 24 mai
- 31 mai
- 07 juin
- 14 juin
- 21 juin

We du 17 mai : 2 tournois organisés chez A1 et B1

Tournoi 1 : A1 - B2 - A3

Tournoi 2 : B1 - A2 - A4

Les 2 premiers des tournois sont qualifiés.

WE du 24 mai : 2 matchs secs

Le vainqueur du tournoi 1 contre le 2<sup>ème</sup> tournoi 2

Le vainqueur du tournoi 2 contre le 2<sup>ème</sup> tournoi 1

Les 2 vainqueurs qualifiés pour la place qualificative.

Ils se rencontreront en match aller/retour.

WE du 31 mai et 07 juin : match aller/retour des 2 vainqueurs ci-dessus.

Un tirage au sort désignera le recevant du match retour.

WE du 14 juin et 21 juin : match aller/retour contre le vainqueur des rétrogradés du championnat de France des moins de 18 ans 2019/2020

Le match retour se jouera chez l'équipe issue de la filière des moins de 16 ans et des moins de 15 ans.

#### 4. LES DISPOSITIONS EN CAS DE PLACES SUPPLEMENTAIRES

Cas si 1 place supplémentaire :

Denier match :

Si équipe reléguées vainqueur : équipe 16/15 qualifiées

Si équipe 16/15 vainqueur : équipe reléguée qualifiée

### Cas si 2 places supplémentaires :

Les 2 équipes finalistes sont qualifiées.

La 2<sup>ème</sup> place supplémentaire est attribuée à l'équipe 16/15 qui a perdu sa qualification pour la finale contre l'équipe reléguée.

Cas improbable de 3 places supplémentaires :

La place supplémentaire est attribuée à l'équipe reléguée qui a perdu sa qualification pour la finale contre l'équipe 16/15.

### 5. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Concernant la qualification des équipes des clubs sélectionnées au travers des championnats régionaux CHARDLOR Elite moins de 16 ans (4 équipes) et des moins de 15 ans du bassin Alsace (2 équipes).

Les équipes seront recherchées jusqu'à la 6<sup>ème</sup> place.

Dans le cas où la formule ci-dessous ne pourrait être utilisée parce qu'il n'y aurait pas assez d'équipes dans chaque filière la COC se verra obliger de mettre une autre formule de qualification sur pied en fonction du nombre d'équipes qui postulerons.

« Moins de 16 ans CHARDLOR	Moins de 15 ans bassin Alsace
A1	B1
A2	B2
A3	
A4	

### FINALITES DU GRAND EST

#### Principe :

Un titre de « **champion régional GRAND EST** » est décerné pour les catégories ci-dessous :

- Moins de 18 masculins et féminins
- Moins de 15 masculins
- Moins de 13 ans masculins

#### Formule et date de la compétition :

- La formule de la compétition et les qualifiés seront définis ultérieurement.
- La date prévue : week-end des 6 et 7 juin 2019